

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

Feuillet n° _____

Le neuf avril deux mil quinze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LE BIGNON DU MAINE s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis BELLAY, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 3 avril 2015

Présents : Jean-Louis BELLAY - Bertrand LANDELLE - Marie-Laure HARDY - Nicole ROMARIE - Mickaël DUCHEMIN - Michelle BOUE - Constance THIREAU - Gilbert DELLIERE - Sébastien MONSIMER - Louis MAHE

Secrétaire de séance : Louis MAHE

Absent(s) excusé(s) : Laurent RAGUIN

Absent(s) non excusé(s) :

Assistait également : Odile HEUVELINNE, Adjoint administratif

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la séance du 5 mars 2015
- Renouvellement du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (encadrement pause méridienne)
- ALSH Meslay du Maine : prolongation de la convention
- Commerce : résiliation amiable du bail
- Questions et informations diverses

1. Approbation du compte rendu de la séance du 5 mars 2015

M. Le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance dernière. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Renouvellement du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (encadrement pause méridienne)

DCM n°2015-009

Faisant suite à la délibération du 11 juillet 2014, M. Le Maire propose le renouvellement du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe (1^{er} échelon) pour 10.98/35^{ème} annualisé pour une durée de 1 an à compter du 3 septembre 2015 pour la surveillance des enfants à la cantine, sur la cour de l'école et la prise en charge des enfants pendant les nouvelles activités périscolaires.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, valide le renouvellement du contrat et autorise M. Le Maire à signer toutes pièces inhérentes au dossier.

3. ALSH Meslay du Maine : prolongation de la convention

DCM n°2015-010

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la commune de Meslay du Maine a validé notre intégration à leur ALSH avec pour frais de participation la prise en charge par la commune de la différence entre le prix payé par la famille et le tarif pour les communes extérieures. M. Le Maire propose de prolonger la convention par tacite reconduction jusqu'à la fin du mandat avec un effet rétroactif depuis le 1^{er} septembre 2014 et demande l'autorisation de la signer.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, décide de prolonger la convention par tacite reconduction jusqu'à la fin du mandat avec un effet rétroactif depuis le 1^{er} septembre 2014 et autorise M. Le Maire à la signer.


4. Commerce : résiliation amiable du bail

DCM n°2015-011

M. Le Maire propose de mettre fin au bail commercial situé place de l'église (commerce+habitation), établi le 30 juin 2014 entre la commune et Mmes BOUDEHEN Maryline et MOREAU Florence par un acte de résiliation amiable prenant effet au 1^{er} mai 2015 et de faire appel à un huissier pour diverses démarches, la première étant pour l'inventaire du mobilier fin avril 2015, ce qui entrainera des frais.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, autorise M. Le Maire à signer l'acte de résiliation amiable du bail commercial prenant effet au 1^{er} mai 2015 et à faire appel à un huissier.

5. Compte rendu des commissions communales

 **Commission Culturelle Jeunes :** MME M-L HARDY rapporte le compte rendu du conseil d'école du 10 mars. L'effectif prévisionnel pour la rentrée 2015/2016 sera de 51 élèves sur notre commune avec 24 élèves en CE1-CE2 et 27 élèves en CM1-CM2, 53 élèves sur la commune de Maisonnelles avec 29 élèves en PS-MS et 24 élèves en GS-CP soit un total de 104 élèves sur le RPI.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

6. Agenda

+ Réunion de conseil municipal le jeudi 11 juin.

7. Questions et informations diverses

+ M. Le Maire indique que M. Le Président de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez souhaite connaître la position de notre commune pour la fin de l'année sur la création de communes nouvelles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 20.

Le Maire
Jean Louis BELLAY